

Le projet de loi finances traduit la politique gouvernementale de développement ciblée et d'élargissement de l'offre éducative au bénéfice de la réussite de tous les élèves.

L'accompagnement éducatif, objectif gouvernemental fort, sera développé à partir de la rentrée 2007

Extension du dispositif d'accompagnement éducatif hors temps scolaire au collège en 2008	140 M€
1,1 million d'heures supplémentaires versées aux enseignants	43M€
Recrutement de 6000 assistants pédagogiques (+ 1000 en janvier ; + 5000 en septembre)	62M€
Mobilisation des associations	35M€

D'une durée de 2 heures, l'accompagnement éducatif, organisé tout au long de l'année scolaire, en fin de journée, après la classe, quatre jours par semaine, permet de répondre à une forte demande sociale de prise en charge des élèves après les cours. C'est un progrès pour les familles, et notamment pour les mères qui peuvent ainsi mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. C'est aussi un progrès pour les élèves dont les parents n'avaient pas le temps, les compétences ou les moyens pour les aider à réviser leurs leçons.

Offert aux élèves volontaires de tous les niveaux d'enseignement, il propose, sans être limitatif, trois types d'actions également essentielles à un parcours de réussite :

- l'aide aux devoirs et aux leçons,
- la pratique sportive,
- la pratique artistique et culturelle.

L'accompagnement éducatif sera encadré, pour le volet de l'aide aux devoirs, par des enseignants, qui percevront, à ce titre, des heures supplémentaires effectives. Interviendront également des assistants pédagogiques et des associations œuvrant, notamment, dans le domaine du sport et dans le domaine artistique et culturel, qui bénéficieront de subventions.

Il est ainsi prévu de recruter, à compter de janvier 2008, 1 000 ETP d'assistants pédagogiques et, au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2008-2009, 5 000 ETP.

Le montant des subventions prévu au budget à destination des associations est de 35 M€ dont 20 M€ en provenance du Centre national pour le développement du sport au bénéfice d'associations et fédérations sportives qui interviendront dans ce dispositif.

En tenant compte de cet abondement, le financement de ce dispositif est estimé au total à 140 M€.

La scolarisation des élèves handicapés est une attente forte à laquelle le gouvernement continuera de répondre via de nouveaux moyens.

Depuis 2002, les enfants handicapés sont de plus en plus nombreux à être scolarisés en milieu ordinaire : on comptait ainsi 155 400 enfants scolarisés à la rentrée 2006 contre 89 000 en 2002, soit presque un doublement du nombre de places en 5 ans. Aujourd'hui 106 400 élèves sont scolarisés dans une classe ordinaire et 49 000 le sont avec l'appui d'un dispositif collectif au sein d'un établissement scolaire ordinaire, classe d'intégration scolaire (CLIS) dans le premier degré et unités pédagogiques d'intégration (UPI) dans le second degré.

A la rentrée 2007, l'accroissement du nombre d'élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire est évalué à 10 000 élèves. 2 700 AVSI ont été recrutés par anticipation à la rentrée 2007. Ainsi, c'est au total plus de 7600 auxiliaires de vie scolaire qui sont chargés d'un accompagnement individuel auxquels s'ajoutent 1700 auxiliaires de vie scolaire chargés d'un accompagnement collectif. En plus de ces personnels, 7800 emplois vie scolaire accompagnent aussi les élèves en situation de handicap.

Le ministère a également mis en place un numéro azur, le 0 810 55 55 00, destiné à aider les parents à trouver une solution pour scolariser leurs enfants qui rencontrent des difficultés à l'occasion de la rentrée scolaire.

Cet effort sera poursuivi en 2008, avec un accent particulier mis sur la formation des auxiliaires de vie scolaire et des enseignants qui sera amplifiée, en lien particulier avec les associations spécialisées.

Conformément à la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, 200 UPI (166 pour l'enseignement public et 34 pour l'enseignement privé) seront créées. Actuellement au nombre de 1 119, l'objectif fixé est l'ouverture de 2 000 UPI en 2010, afin de couvrir de tout le territoire de structures collectives spécialement adaptées. Outre l'effet de l'extension en année pleine, sur 2008, des créations d'UPI intervenues à la rentrée 2007 (soit 8,3 M€), le budget 2008 prévoit d'opérer au titre de ces nouvelles créations, des redéploiements pour un montant de 5 M€ en tiers d'année.

Les élèves seront individuellement mieux suivis

300 emplois d'infirmières à la rentrée 2008 seront créés, conformément à l'objectif fixé par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. Celle-ci prévoit que chaque établissement du second degré bénéficie d'ici 2010 des services d'une infirmière identifiée qui participe à l'éducation des élèves en matière de santé, de nutrition et proposera un programme d'action en matière de comportements à risques pour la santé.

La dotation des crédits destinés aux bourses inscrits au PLF 2008 (soit près de 623 M€) permet de consolider les revalorisations des taux intervenus à la rentrée 2007 et **l'augmentation à la rentrée 2008 de 2 % des taux de bourses**. Le premier taux de la bourse des collèges augmente en effet



Projet de budget 2008 De nouveaux dispositifs pour enrichir l'offre éducative



depuis la rentrée 2007 de 27 %, le deuxième taux de 9,9 % et le troisième taux de 6,7 % - l'augmentation de ces taux résultera notamment de l'évolution de la base mensuelle de calcul des allocations familiales.